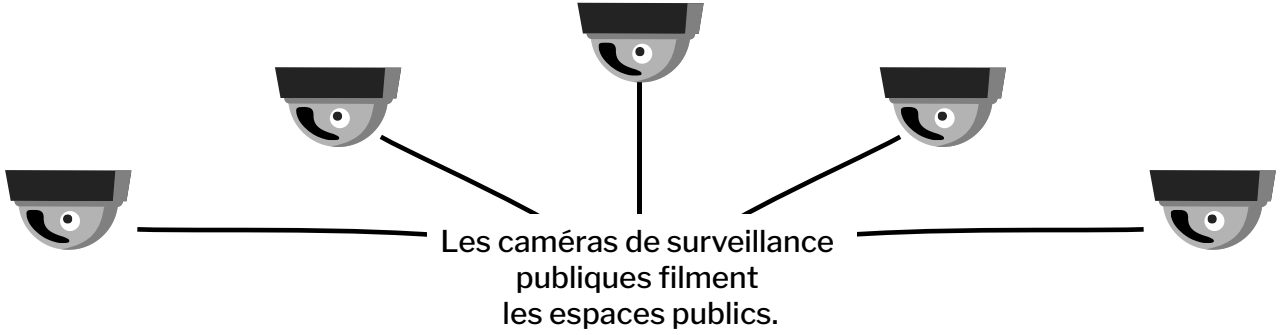


Qu'est-ce que la VSA ?

*mettre des "yeux" derrière
chaque image de vidéosurveillance*



Les images sont envoyées en temps réel dans les centres de supervision urbains (CSU)



VSA en temps réel

Dans de plus en plus de villes, ce travail est effectué par un logiciel de VSA en temps réel

Cela provoque des changements :

- d'échelle : toutes les images se retrouvent analysées
- de nature de ce qui est repéré : les fonctionnalités du logiciel détectent certains événements, notamment ceux qui sont les plus facile à repérer techniquement (personnes au sol, rassemblements de personnes, au détriment des agressions)

Les images de ces caméras sont enregistrées et conservées (en théorie pendant un mois maximum)



VSA a posteriori

La police s'en sert dans le cadre de ses enquêtes. Regarder les images prend énormément de temps, elle ne le fait donc que lorsque cela est jugé prioritaire.

Cela provoque des changements :

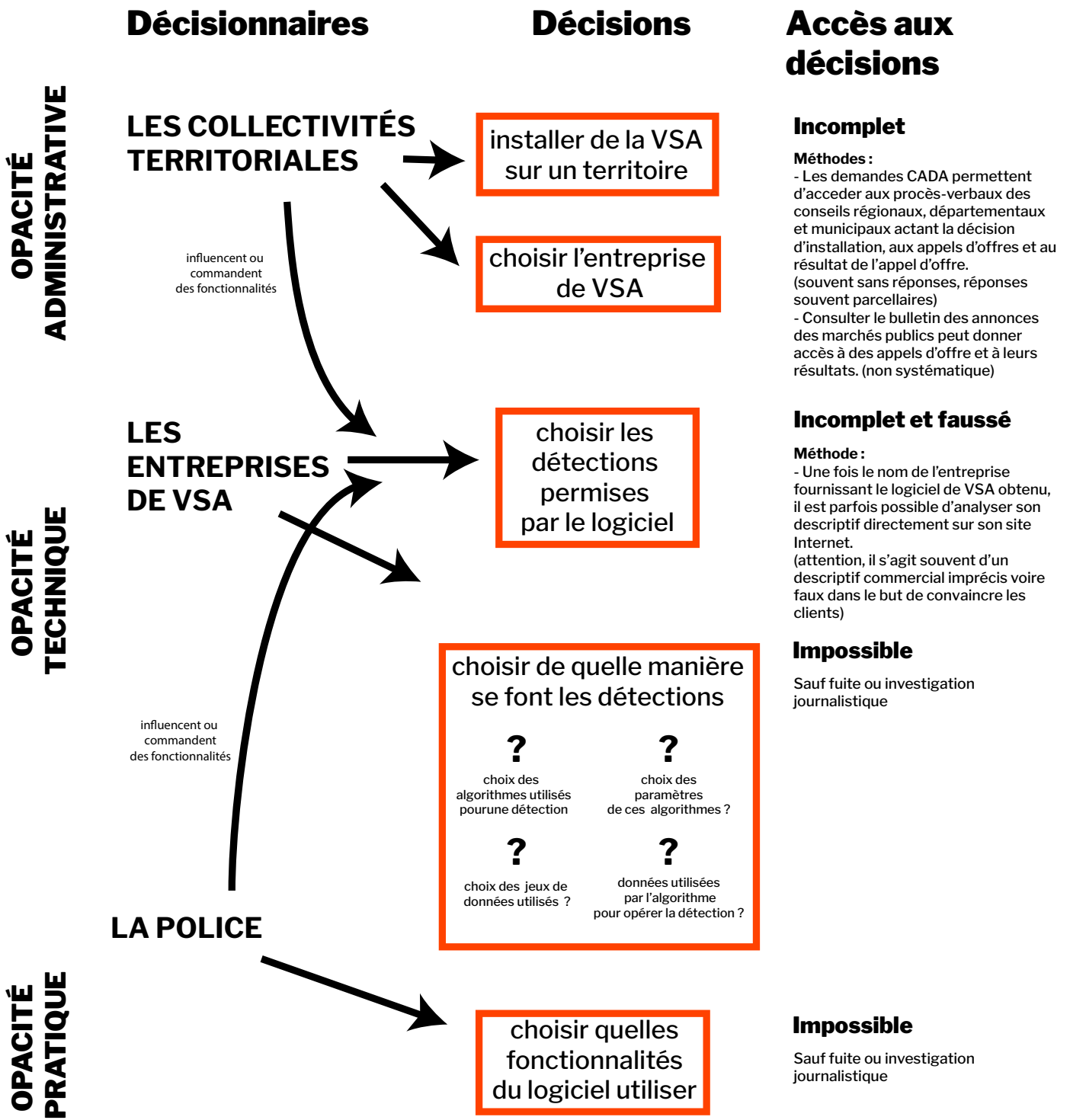
- la police ne se limite plus à des recherche essentielles, jugées prioritaires
- les pouvoirs de la police sont démultipliés

De plus en plus la police a recours à de la VSA pour accélérer le visionnage.

La police se sert aussi de la VSA pour rechercher des personnes via des mots clés dans de grandes quantités de vidéos

Comment la VSA est-elle mise en place ?

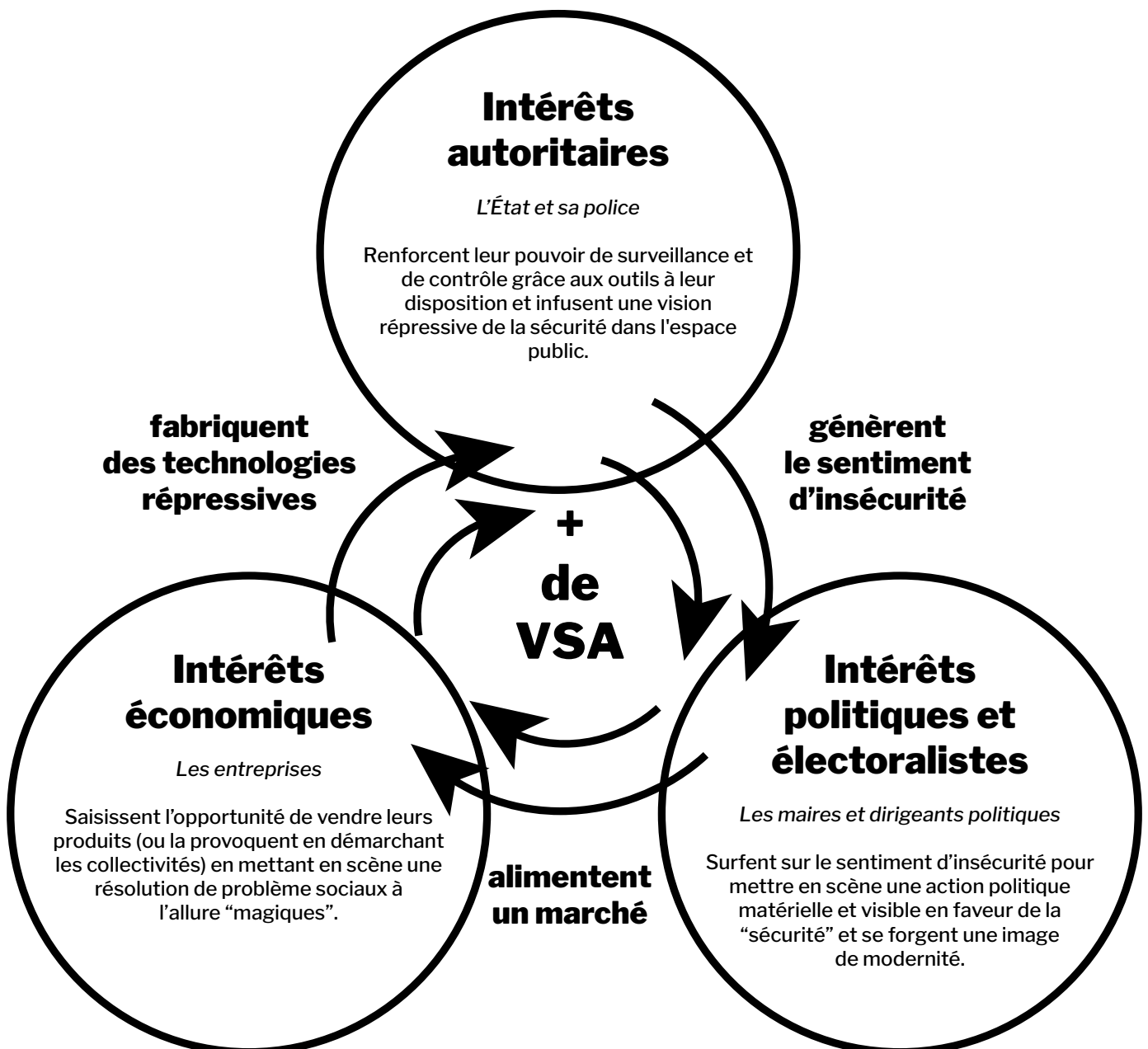
opacité sur toute la chaîne de décision de son installation et de sa fabrication



Pourquoi la VSA est-elle déployée ?

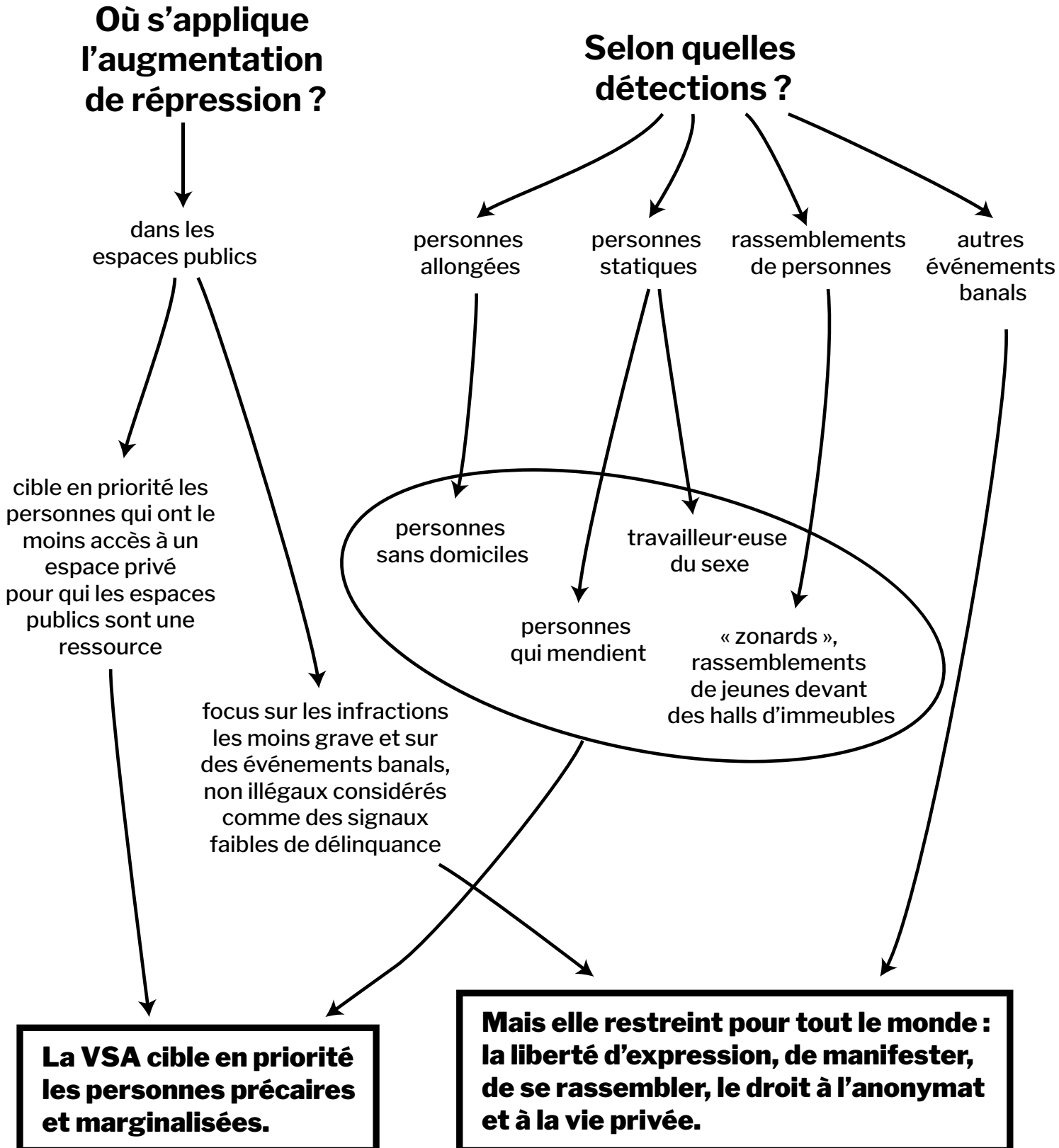
convergence d'intérêts

La VSA est souvent présentée comme une solution à un problème politique identifié (dépôts d'ordures sauvage, lutte contre certaines infractions, mouvement de foule...). En réalité, le processus se fait dans l'autre sens : la technologie est d'abord créée puis différents acteurs y trouvant un intérêt la présentent comme la solution a un problème auquel elle semble répondre. Ces acteurs ont différents intérêts qui s'alimentent les uns les autres :



Quels sont les dangers de la VSA ?

La VSA démultiplie le pouvoir répressif de la police. Quelles en sont les conséquences ?



Étendue des usages de la VSA en 2024

VSA légale

Selon la loi sur les Jeux Olympiques et Paralympiques : il s'agit d'expérimentations dans le cadre d'un événement sportif ou culturel, limité dans le temps et dans l'espace possibles jusqu'en mars 2025

Détection de :

départ de feu

franchissement de ligne

déplacement à contre-sens

personne au sol

port ou usage d'armes

densité importante de personnes

bagage abandonné

mouvement de foule

Détection hors personnes :

animaux

véhicules

Lecture de :

plaques d'immatriculation

VSA illégale mais déjà en usage

Détection et suivi de personne :

par reconnaissance faciale

par ensemble de caractéristiques physiques

statique (sert à retrouver les personnes sans domicile, les personnes qui mendient, les travailleuses du sexe, les "guetteurs", les "zonards"...)

se regroupant à plus d'un certain nombre

se déplaçant "trop" ou "pas assez vite"

exprimant une certaine émotion

en train de taguer

en train de voler

en train de dégrader

dans une certaine position (accroupie, à genoux etc.)

portant ou non un masque

déposant des ordures

ayant un comportement "anormal" (c'est-à-dire peu fréquent ou inexistant dans les flux vidéo d'entraînement)

Liste non-exhaustive des usages recensés par les différents groupes Technopolice.

Recherche de personne et reconstitution de son trajet :

par reconnaissance faciale

d'une certaine couleur de peau

selon ses vêtements et leur couleurs

selon sa coupe de cheveux et leurs couleurs

selon ses accessoires

selon son genre

selon son âge

Recherche et reconstitution de déplacement de véhicules :

selon son modèle et sa couleur

selon sa plaque d'immatriculation (même partielle)

Autre fonctionnalités

condensé selectif de vidéos (suppression des moments d'inactivité dans de gros volumes d'image)

Usages potentiels de la VSA

Non retrouvés dans le recensement effectués par les groupes Technopolice mais techniquement réalisables

Détection et suivi de personnes :

jouant au ballon

collant des affiches

distribuant des tracts

portant un voile

mineurs sans adultes (par exemple lors d'un couvre-feu)

consommant une boisson alcoolisée

titubant (pour retrouver une personne en état d'ébriété)